

Création ou reprise d'une entreprise agricole

RS7277 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	210, 210n, 210p
Formacode(s)	21060
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	24/09/2025
Date d'échéance	24/09/2030

Certificateur(s)

ASSEMBLEE PERMANENTE CHAMBRES AGRICULTURE · SIRET : 18007004700014

Partenaires habilités

38 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 38 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
A.D.P.S.P.A.	37940194600015	Former et organiser l'évaluation
ASS DEPART FORMATION PROF EN AGRICULTURE	40452812700016	Former et organiser l'évaluation
ASS DEP PROMOTION SOCIALE AGRIC AVEYRON	77674303100028	Former et organiser l'évaluation
ASSO FORMATION PERFEC AGRICULT	31238221100018	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE AGRICULTURE PYRENEES ORIENTALES	18660003700011	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA CORREZE	18190202400031	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA CREUSE	18230202600022	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA DROME	18261001400025	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA HAUTE LOIRE	18430003600011	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA HAUTE VIENNE	18870202100034	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 38 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs7277-creation-ou-reprise-d-une-entreprise-agricole/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification donne aux créateurs ou repreneurs d'entreprise agricole les compétences indispensables pour mener à bien leur projet d'installation avec toutes les spécificités du secteur agricole. L'objectif de cette certification est de permettre aux porteurs de projets d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires à réussir la mission majeure d'assurer la rentabilité et la durabilité de l'exploitation tout en s'adaptant aux défis du secteur. Ce métier étant fondamental pour garantir la sécurité alimentaire et la pérennité des exploitations agricoles. Le futur chef d'exploitation est chargé de la gestion et de l'organisation des activités agricoles. Ce rôle implique une variété de tâches allant de la planification à la mise en œuvre, la prise de décision, l'adaptabilité en fonction du contexte local et environnemental.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Sélectionner les modalités d'accès au foncier et aux infrastructures en fonction de la réglementation spécifique au territoire pour sécuriser l'exploitation des terrains agricoles et obtenir les autorisations nécessaires à son activité.

Évaluer la performance technique de ses moyens de production, en mobilisant l'analyse des risques, la connaissance des obligations légales et l'état des moyens de production, pour sécuriser son installation et garantir la conformité et la durabilité de son activité.

Formaliser les choix juridiques, fiscaux et sociaux liés à la création de son entreprise agricole, en mobilisant une veille réglementaire et l'appui de conseillers spécialisés, afin de sélectionner le statut le plus adapté au projet et aux évolutions du secteur et sécuriser la création de son activité.

Estimer la charge de travail en mobilisant des outils de planification et d'analyse du temps, afin d'optimiser l'organisation des activités professionnelles et de contribuer à la qualité de vie au travail.

Ajuster des solutions techniques, organisationnelles et ergonomiques adaptées au contexte de production, en vue de prévenir les risques professionnels et de garantir une qualité de travail inclusive.

Évaluer la faisabilité et les risques économiques et financiers d'un projet agricole en mobilisant des données comptables, technico-économiques et contextuelles, afin d'en apprécier la viabilité, la rentabilité et la durabilité, et de mettre en œuvre des solutions préventives ou correctives adaptées.

Anticiper ses besoins en trésorerie en s'appuyant sur les prévisions de recettes et de dépenses liées au démarrage de l'activité agricole, afin d'assurer l'équilibre budgétaire et la pérennité financière de l'entreprise agricole.

Élaborer une stratégie commerciale adaptée à son entreprise en analysant les caractéristiques des marchés agricoles, des filières, des circuits de distribution et des habitudes de consommation, afin d'identifier les solutions de commercialisation les plus pertinentes et durables.

Organiser le déploiement d'un projet d'installation agricole en construisant un rétroplanning détaillé intégrant les étapes clés, les formalités administratives et les délais associés, afin de garantir le respect des échéances.

Argumenter la faisabilité de son projet d'installation en construisant une argumentation structurée, fondée sur des données technico-économiques et des éléments de contexte, afin de convaincre les parties prenantes (banque, cédant...) et sécuriser leur engagement.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Toute personne ayant un projet de création ou reprise d'une entreprise agricole formalisé par une structure habilitée dans l'accompagnement de projet d'installation en agriculture qui devra comporter obligatoirement une cohérence entre les compétences visées par la certification et les besoins identifiés dans le projet.

Avoir eu un entretien de positionnement avec un organisme de formation habilité à cette certification.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir suivi un parcours de formation en lien avec les compétences visées par la certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de deux évaluateurs :

- Un évaluateur en qualité de formateur, faisant partie du réseau des chambres, disposant d'une expertise avérée dans la création, la gestion et la conduite d'une entreprise agricole, et n'ayant pas participé au parcours de formation des candidats qu'il évalue.
- Un évaluateur en qualité de professionnel en exercice ou avoir arrêté son activité depuis 5 ans maximum, justifiant d'une expérience d'au moins 2 ans en tant que chef d'entreprise agricole ou en tant que salarié d'une structure accompagnant les créateurs et repreneurs d'entreprise agricole, ou exerçant un mandat professionnel dans le secteur agricole. L'évaluateur professionnel est désigné président de jury et a la voix délibérative.

Base légale

Date de décision	24/09/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/09/2030
Date de dernière délivrance possible	24/03/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	1928	—	—	—
2023	1843	—	—	—
2022	827	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS5244

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7277/>

Où se former

Formations référencées	43
Organismes	34
Régions couvertes	9
Prix indicatif	1 330 € – 4 585 €
Durée	35 – 72 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2 861
Parcours menés à terme	1 774
Taux d'achèvement	62 %
Période	10/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3 060
Montant total engagé	4 261 840 €
Coût moyen par dossier	1 393 €
Durée moyenne	37 h
Période	10/2025 – 08/2026
France compétences	92 %
Reste à charge titulaire	8 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Entreprise	0 %
-------------------	-----

France Travail	0 %
-----------------------	-----

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.